

DEPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE

REPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris - 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

Arrondissement de Torcy

DÉCISION N° 002025_080

Téléphone : 01 64 42 83 00
Courriel : contact@mairie-gretz.fr

OBJET : Avenant au lot n°6 « Plâtrerie (distribution, doublages, isolation) » du Marché Réhabilitation du n°43 de la rue de Paris Accueil du Centre de la PMI et du RPE

Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

Vu le Code de la Commande publique et notamment les articles L 2123-1 et R 2123-1 et R. 2123-4 à R. 2123-6,

Vu la délibération n° 02020_06 en date du 17 juin 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L 2122-22, L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le lot 6 « Plâtrerie (distribution, doublages, isolation) » du marché n°2024M003 Réhabilitation du n°43 de la rue de Paris Accueil du Centre de la PMI et du RPE avec la société STAFF EN SEINE, notifié le 31 janvier 2025,

Considérant qu'à la suite de l'avancée des travaux, et notamment après curage et démolition, la fourniture et la pose de BA 13 collé ont été rendus nécessaires aux endroits détériorés lors du curage,

Considérant qu'à la suite de modifications techniques du projet, des ajustements de quantité ont été nécessaires,

Considérant qu'il relève de la compétence de Monsieur le Maire de procéder à la signature de cet avenant.

DÉCIDE :

Article 1 : De conclure et de signer l'avenant au lot n°6 du Marché Réhabilitation du n°43 de la rue de Paris Accueil du Centre de la PMI et du RPE, avec la société STAFF EN SEINE pour un montant de 2 449.50 € HT soit 2 939.40 € TTC.

Cet avenant introduit un écart de + 5,21 % sur la totalité du lot n°6.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Gretz-Armainvilliers.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et transmise à :

- ➔ Monsieur le Préfet de Seine et Marne
- ➔ Monsieur le Trésorier Principal
- ➔ La société STAFF EN SEINE



Fait à Gretz-Armainvilliers, le 28 OCT. 2025

Le Maire,
Jean-Paul GARCIA ROBIN